



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 30 août 2021

Ressources en eau : premières mesures de restrictions sur le réseau secondaire en Gironde

Malgré les précipitations orageuses du mois de juillet et de la première semaine d'août, l'absence de pluie de ces dernières semaines a conduit à une diminution des débits sur certains cours d'eau secondaires. Ces derniers étant dépourvus de soutien d'étiage et plus vulnérables, ils nécessitent des mesures de restrictions des usages.

Au vu de la situation et après avoir consulté les membres de la cellule départementale de gestion et de préservation des ressources en eau, **la préfète de la Gironde, a pris un arrêté qui réglemente temporairement l'écoulement, les prélèvements et les usages de l'eau dans le département.** Il prévoit :

- **l'interdiction de tous les prélèvements** sur les bassins versants de la Barbanne, le Chenal du Gua, le Chenal de Talais, le Deyre, le Glaude, le Lavié, le Lisos, le Mauriens, le Palais (le Ratut).
- **l'interdiction des prélèvements à usage domestique :**
 - **5 jours par semaine, soit le lundi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi** sur les bassins versants du la Bassane en amont du canal latéral de la Garonne, la Chalaure, la Durèze, l'Escouach, la Gamage, la Gravouse, le Romédol, le ruisseau des Sandaux, le Seignal et la Soulège.
 - **3 jours par semaine soit le lundi, le mercredi et le samedi** sur les bassins versants de l'Andouille, la Laurence, le ruisseau de la Virvée en amont du pont des Planquettes et le Tursan.
- **l'interdiction des prélèvements à usage agricole :**
 - **3,5 jours par semaine soit le lundi, le mercredi après-midi, le jeudi et le dimanche** sur les bassins versants de la Bassanne en amont du canal latéral de la Garonne, la Gamage et le Seignal.
 - **1 jour par semaine, soit le mardi** sur le bassin versant de la Laurence.
- **l'interdiction des manœuvres de vannes et des travaux sur les berges des cours d'eau précédemment cités.** Pour tous les autres cours d'eau du département, il est rappelé aux gestionnaires de faire preuve de vigilance quant aux manœuvres de vannes susceptibles de nuire à la vie aquatique.

Même si la situation reste très favorable pour les nappes en Gironde, une vigilance particulière reste d'actualité. Dans ce contexte climatique, il est plus que jamais nécessaire d'assurer une gestion économe de l'eau, en particulier pour des usages « accessoires » (arrosage des pelouses par exemple), même dans les secteurs où aucune mesure de restriction n'est prise.

Pour être efficaces, ces réflexes citoyens doivent s'inscrire dans la durée. Des informations et des conseils peuvent être obtenus sur les sites : www.jeconomiseleau.org ou www.eaufrance.fr.